



Déclaration de Mayotte

Les CCEE de Mayotte, La Réunion, Guadeloupe, Guyane et Martinique, représentants de la société civile organisée de leurs territoires respectifs, réunis ce jour à Mayotte, s'accordent pour rappeler l'importance de la diversité sociale, culturelle et naturelle de ces espaces.

L'accélération de la perte de la biodiversité, amplifiée par les pressions anthropiques et le changement climatique, représente des défis majeurs pour les générations actuelles et futures. Pour y faire face, le lien doit être fait avec les populations afin que les réponses apportées soient appropriées et adaptées.

Dans les territoires français ultramarins, hot-spot de biodiversité, se développent des phénomènes extrêmement rapides : érosion, déforestation, blanchiment des coraux, hyper-sédimentation des milieux marins, perte de richesse spécifique, etc.

Les CCEE, se prononcent résolument en faveur d'un statut juridique particulier, celui de « territoires d'expérimentations », leur permettant de :

- mettre en place un plan d'éducation à l'environnement, adéquat, en concordance avec les aspirations de la population et les potentialités de nos territoires
- faire de nos territoires des modèles exemplaires de la mitigation,
- bénéficier de moyens à la hauteur des enjeux, afin notamment de conduire des programmes de recherche ciblés, en adéquation avec les réalités locales et bassins régionaux.

Les CCEE demandent de prendre en compte l'impérieuse nécessité de préserver le patrimoine naturel ultramarin et les services environnementaux, en plaçant cet objectif au cœur de l'ensemble des politiques de développement, d'aménagement, de recherche et d'éducation.

Les Agences régionales de la biodiversité constituent l'outil structurant de mise en œuvre de politiques volontaristes de préservation et de valorisation de la biodiversité. Il importe de faire en sorte que ces instances en outremer jouent pleinement leur rôle et intègrent les compétences locales.

Pour cela, il est impératif d'une part de veiller à mettre en place des moyens pérennes et d'autre part, de veiller à maintenir l'équité dans leur répartition entre les territoires.

Les CCEE, forts de leur expérience de plus de trente ans, s'engagent à être force de propositions pour la mise en place et au sein même des futures ARB. Ils s'engagent également à participer au suivi et à l'évaluation des actions mises en œuvre, afin que nos territoires réussissent pleinement leur transition écologique.

Fait à Mayotte le 18 octobre 2017

Guadeloupe

P/o le Président
Félix LUREL

Guyane

Le Président
Jean-Pierre BACOT

Martinique

P/o le Président
Justin DANIEL

Mayotte

Le Président
Madi VITA

La Réunion

Le président
Roger RAMCHETTY